



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada  
Voir dans le document/  
See herein  
NA  
Québec  
NA

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
TPSGC-PWGSC  
601-1550, Avenue d'Estimauville  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

<b>Title - Sujet</b> Restauration de la Place George V Restauration de la Place George V, Québec (Québec)	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EE520-222036/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 004
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> R.094682.101	<b>Date</b> 2022-03-08
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$QCM-009-18288	
<b>File No. - N° de dossier</b> QCM-1-44166 (009)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Daylight Saving Time EDT <b>on - le 2022-03-22</b> Heure Avancée de l'Est HAE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Thellend, François	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> qcm009
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (418) 905-1853 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## RESTAURATION DE LA PLACE GEORGE V, QUÉBEC (QUÉBEC)

### MODIFICATION 004

La modification 004 a pour objectif de partager les questions et réponses 014 à 028 et de transmettre l'addenda S-01 disponible pour téléchargement sur la page de l'avis d'appel d'offres : <https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-QCM-009-18288>.

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions des soumissionnaires :

---

### QUESTION 14

Serait-il possible de partager l'identité des fournisseurs de grille d'arbre qui peuvent satisfaire les exigences?

### RÉPONSE 14

Afin de maintenir l'équité entre les fournisseurs dans le cadre des demandes de soumissions, le Canada évite d'identifier les fournisseurs de produits qui sont requis dans l'exécution des travaux de construction. La description technique de la grille d'arbre se trouve à la section 05 50 00.01 du devis et les caractéristiques architecturales se trouvent au plan AP14. Tout fournisseur offrant un produit rencontrant ces exigences peut être considéré par les soumissionnaires.

Nous encourageons les fournisseurs à utiliser la fonctionnalité « *Liste des fournisseurs intéressés* » dans la page d'avis de l'appel d'offres. Les soumissionnaires peuvent consulter la liste à la section « *Accédez à la Liste des fournisseurs intéressés* ».

#### Identifiez les fournisseurs intéressés par cet avis

Cherchez-vous des partenaires en affaires? Identifiez les parties intéressées à cet avis et ajoutez votre nom à la Liste des fournisseurs intéressés.

**Important :** La LFI associée à un avis d'appel d'offres précis ne remplace pas les procédures d'attribution de l'appel d'offres en vigueur pour le marché et n'a aucune incidence sur elles. Les entreprises doivent encore répondre aux demandes de soumissions selon les critères établis. Pour de plus amples renseignements, veuillez lire [la Liste des fournisseurs intéressés – Conditions d'utilisation](#).

#### Accédez à la Liste des fournisseurs intéressés

[Restauration de la place George V, Québec \(Québec\) \(EE520-222036/A\) - Liste des fournisseurs intéressés](#)

#### Find out who is interested in this tender

Are you looking for partnering opportunities or thinking about bidding? Find out who is interested in the tender and add your name to the List of Interested Suppliers.

**Important:** The LIS for a specific tender notice does not replace or affect the tendering procedures in place for the procurement. Businesses are still required to respond to bid solicitations and to compete based on established bid criteria. For more information please read the [List of Interested Suppliers Terms of Use](#).

#### Access the List of Interested Suppliers for this tender

[Restauration of Place George V, Quebec City \(Quebec\) \(EE520-222036/A\) - List of Interested Suppliers](#)

\*\*\*\*\*

**QUESTION 15**

Afin d'obtenir un prix pour les gravures :

- a. Serait-il possible de préciser la gravure à considérer pour les 4 coins au monument de la Bravoure?
- b. Serait-il possible de nous transmettre les armoiries des voltigeurs, nous avons uniquement l'armoire du Royal 22<sup>e</sup>?

**RÉPONSE 15**

Les armoiries des Voltigeurs et les gravures au monument de la Bravoure seront disponibles au moment d'élaborer les dessins d'atelier. Les dimensions ne changeront pas.

Voici des versions préliminaires :  
Pour le monument de la Bravoure :



Pour les Voltigeurs :



\*\*\*\*\*

## QUESTION 16

Questions relatives au calendrier d'exécution, article 1.3 de la section 01 11 01 du devis.

- a. À l'article 1.3.4 de la section 01 11 01, l'ensemble des frais pour tout retard pour des raisons indépendants à l'entrepreneur doivent être assumés par l'entrepreneur. Puisqu'il s'agit d'imprévus, il est impossible de quantifier les montants à prévoir (temps supplémentaires, frais hivernaux, équipements supplémentaires, etc.) et pour cette raison nous considérons que cet article nécessite clarification à des fins d'équité pour l'ensemble des soumissionnaires.
- b. À l'article 1.3.3, il est indiqué que l'entrepreneur doit prévoir des fermetures de chantier d'une durée de jusqu'à 3 jours en raison des grands événements. Est-ce 3 jours de fermeture au total? Est-ce 3 jours de fermeture par événement? De même, une fermeture en condition hivernale n'aura pas le même impact qu'une fermeture en condition estivale. Conséquemment, à des fins d'équité pour les soumissionnaires, un nombre défini et spécifique de fermetures (en termes de jour) et associés à des saisons devraient être établie pour assurer une compréhension commune et éliminer toute ambiguïté qui pourrait perdurer au contrat.
- c. Les articles 1.4.3.1 et 1.4.3.2 semblent contradictoires à l'article 1.3.3. En effet, il est mentionnée en 1.4.3.1 et 1.4.3.2 que l'entrepreneur doit prévoir un **minimum de 3 jours de fermeture par année** et non pas un maximum de 3 jours pendant la durée du contrat comme le suggère 1.3.3. Encore une fois, veuillez clarifier le nombre de jour total de fermeture à prévoir dans la soumission.

## RÉPONSE 16

- a. La formulation de la question 16a implique que la compréhension de l'article 1.3.4 n'est pas juste. Voici ce qui est décrit à l'article 1.3.4 :

Si des retards dans les délais d'exécution sont rencontrés pour d'autres raisons que des conditions insoupçonnées du site ou des demandes de travaux supplémentaires provenant du représentant du Ministère, l'Entrepreneur doit, dans la mesure du possible, ajouter les ressources requises pour respecter l'échéancier initial. Autrement, tous les frais relatifs à l'accélération des travaux ou à l'exécution des travaux durant la période hivernale afin d'atteindre les objectifs du calendrier d'exécution seront à la charge de l'Entrepreneur. Des conditions météorologiques défavorables (pluie, neige et froid) ne sont pas considérées comme des motifs admissibles pour la réclamation de délais supplémentaires.

Par exemple, et de façon non limitative, si des retards d'exécution sont rencontrés en raison d'enjeux de coordination de l'entrepreneur avec ses sous-traitants ou d'approvisionnement de matériaux auprès de ses fournisseurs ou de méthodes de travail jugées inadéquates, l'entrepreneur sera responsable d'ajouter les ressources requises pour respecter l'échéancier ainsi que des frais relatifs à l'accélération des travaux ou à l'exécution des travaux durant la période hivernale.

- b. Le nombre de jour de fermeture total est de 3 jours par année civile.
- c. Selon la numérotation des articles au devis, il s'agirait plutôt des articles 1.4.3.1.1 et 1.4.3.1.2.

Pour l'article 1.4.3.1.1 : Prévoir que les accès au chantier seront inutilisables jusqu'à un maximum de 3 jours par année (jour de semaine entre mai et novembre 2022, excluant les jours fériés).

Pour l'article 1.4.3.1.2 : Prévoir que le chantier peut être complètement fermé jusqu'à un maximum de 3 jours par année (jour de semaine entre mai et juin 2023, excluant les jours fériés).

\*\*\*\*\*

**QUESTION 17**

Question relative au fini du pavé de béton. L'article 2.1 de la section 32 14 13 du devis précise un fini rugueux et antidérapant. Est-ce que cela correspond bien à un fini granitex?

**RÉPONSE 17**

Le Canada ne préqualifie pas de produits durant l'appel d'offres en lien avec le fini du pavé de béton. Veuillez vous assurer que le produit offert rencontre les exigences de l'article 2.1 de la section 32 14 13 du devis.

Tel que mentionné à la réponse 14, nous encourageons les fournisseurs offrant des produits rencontrant les exigences à s'identifier dans la « *Liste des fournisseurs intéressés* » dans la page d'avis de la demande de soumission.

\*\*\*\*\*

**QUESTION 18**

Pour clôture de chantier temporaire, selon les informations au devis, nous devons considérer un filet antipoussière de couleur verte. Est-ce qu'un filet antipoussière de couleur noire pourrait être accepté considérant que la clôture doit avoir 2.4m de haut ?

**RÉPONSE 18**

Oui

\*\*\*\*\*

**QUESTION 19**

Considérant les détails au devis, serait-il possible de connaître les fournisseurs des produits demandés pour le mobilier urbain, les grilles d'arbre ainsi que pour les protecteurs d'arbres.

**RÉPONSE 19**

Tel que mentionnés aux réponses 14 et 17, le Canada évite d'identifier les fournisseurs de produits. Nous encourageons les fournisseurs offrant des produits rencontrant les exigences à utiliser la fonctionnalité « *Liste des fournisseurs intéressés* » dans la page d'avis de l'appel d'offres.

\*\*\*\*\*

**QUESTION 20**

Selon la coupe type «noe de drainage» à la page C05, doit-on considérer un panneau drainant sur les faces extérieures des murs de soutènement ?

**RÉPONSE 20**

Non, l'illustration de la membrane drainante sera retirée de la coupe type «noe de drainage» aux plans pour construction.

\*\*\*\*\*

**QUESTION 21**

Selon la coupe 32 de la page S10, est-ce que cette coupe est valide pour l'ensemble des bordure-muret de pierre incluant les sections longitudinales et transversales ou la semelle doit seulement être considérée sous les sections longitudinales ?

**RÉPONSE 21**

Voir addenda S-01.

\*\*\*\*\*

**QUESTION 22**

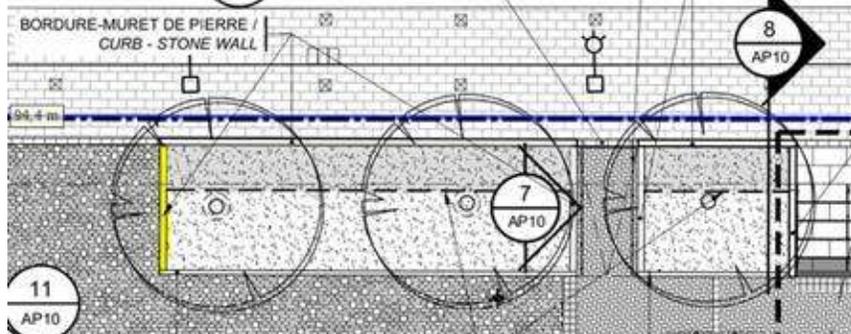
En lien avec la question précédente, est-ce que vous pourriez fournir une coupe de l'assise des bordure-muret de pierre pour les sections transversales ?

**RÉPONSE 22**

Voir addenda S-01.

\*\*\*\*\*  
**QUESTION 23**

Devons-nous prévoir la section identifiée en jaune au plan comme étant une bordure-muret ou une bordure type 1 ?



**RÉPONSE 23**

Effectivement cette section de bordure (en jaune) est de type 1 et non une bordure-muret. Une correction sera apportée au plan émis pour construction.

\*\*\*\*\*  
**QUESTION 24**

Selon la coupe 33 de la page S10, les quantités requises d'équerre du type 1 et type 2 ne semblent pas correspondre aux quantités réellement requises. Serait-il possible de valider et de confirmer les quantités pour chaque type d'équerre ?

**RÉPONSE 24**

Voir addenda S-01.

\*\*\*\*\*  
**QUESTION 25**

Veuillez préciser les exigences en ce qui concerne le modèle de caniveau requis. Ça ne semble pas se trouver ni au niveau de l'aménagement paysager, ni du génie civil.

**RÉPONSE 25**

Vous trouverez l'information dans la section de devis 05 50 00 01, article 2,5.

\*\*\*\*\*  
**QUESTION 26**

Serait-il possible de préciser ce qui est attendu comme main-d'œuvre pour exécuter les travaux sur base horaire de l'article 5 « Démontage et remontage des monuments commémoratifs » ?

**RÉPONSE 26**

Il est de la responsabilité du soumissionnaire de déterminer les types de main d'œuvre requis dans l'établissement du taux horaire pour exécuter les tâches qui sont décrites à l'article 1.4.5 de la section 01 29 00 du devis.

**QUESTION 27**

Concernant les bandes de carborundum au détail 6 de la page AP12, serait-il possible de nous donner les fournisseurs qui offre cet élément ? De même, pour pouvoir obtenir un prix, il nous faut les détails complets.

**RÉPONSE 27**

Le Canada ne préqualifie pas de produits durant l'appel d'offres en lien avec ces bandes. Veuillez vous assurer que le produit offert rencontre les exigences de qualité et de durabilité exigées. Le détail est suffisamment clair et doit être exécuté selon les spécifications du fabricant.

\*\*\*\*\*

**QUESTION 28**

Pour l'ensemble des bordures ainsi que les bordures-muret, devons-nous considérer les joints de mortier et ou des joints de scellant ?

**RÉPONSE 28**

Les joints des bordures et des bordures-murets sont à sec, espacés de 3 et 5 mm tel qu'indiqué aux détails.

\*\*\*\*\*

---

**\*\*\*\*\* Les autres clauses et conditions demeurent inchangées \*\*\*\*\***